



FÉDÉRATION FRANÇAISE
SPORTS POUR TOUS

WEBIN@IRE

L'emploi dans les Clubs
Sports pour Tous

- La création de l'emploi
- La fin de mission



Introduction

L'emploi dans le Sport Français

Généralités

Règles applicables à l'emploi sportif

Chapitre 1

La création de l'emploi sportif

Les analyses à mener, les questions à se poser

Les choix à faire

Chapitre 2

La fin de mission

Les différentes possibilités

Importance de la procédure

Vigilances à avoir : Conseils et appuis possibles

Victor DABIR

Directeur Administratif et Financier

Victor.dabir@sportspourtous.org

01.41.67.50.73

06.21.54.03.47

La Fédération : un ensemble de services à votre disposition

Généralités

En 2017, en France, il y avait environ 347 000 associations sportives et environ 44 000 associations sportives employeuses.

La création d'un emploi est souvent perçue comme une nécessité mais génératrice « d'angoisses » pour les dirigeants bénévoles.

L'affiliation à notre Fédération permet d'avoir beaucoup de réponses et d'appuis dans le cadre des créations d'emplois et de la vie du contrat de travail.

1/1 Ensemble des dispositions applicables à l'emploi

Comme tous les secteurs, le Sport est soumis à un ensemble de règles gérant les relations de travail



Le Code du travail : Recueil de l'ensemble des dispositions constituant la réglementation du travail : très général, quelquefois peu précis car ne prenant pas en compte les spécificités du secteur sportif. Il reste néanmoins LA base de notre système



La Convention Collective Nationale du Sport : (IDCC 2511)

Fruit du dialogue social entre syndicats salariés et employeurs en 2006.

Aujourd'hui 2 syndicats employeurs : COSMOS, CNEA
3 syndicats salariés : CFDT, FNASS, CGT

CHAPITRE 1

La création de l'emploi

Questionnements:

- Analyse des besoins et des capacités financières
 - Quel type d'emploi ?
 - Pour répondre à quel besoin ?
 - Quel est le profil de la personne recherchée ?
 - Quel budget peut-on consacrer au salaire ?
 - Y-a-t-il des aides potentielles pour cette embauche ?

- Bien mener son entretien de recrutement
 - Qui mène le recrutement ?
 - Objectifs de l'entretien
 - Vigilances à avoir sur les questions à poser

Zoom : Quel contrat ?



Quel contrat choisir :

CDI ?

CDII ?

CDD ?

TNS ?

Quel temps de travail choisir ?

Temps complet / Temps partiel

Travailleur non salarié ?

Avantages :

Le principal avantage : coût pour la structure

Simplicité et flexibilité

Inconvénients :

Régime social moins protecteur pour le personnel

Difficulté d'engagements

CHAPITRE 2

La fin de mission

Acte volontaire, non équivoque, de la volonté du salarié de mettre fin au contrat de travail.

- Possible pour le CDI
- Impossible pour le CDD
- Attention: Respect fondamental des conditions de forme : lettre de démission

Il est possible de s'affranchir du préavis

Indemnités : (préavis), Congés payés, complémentaire santé, épargne salariale

Documents à fournir : Certificat de travail, Attestation pôle emploi, Solde tout compte

La rupture conventionnelle permet à l'employeur et au salarié en CDI de convenir d'un commun accord des conditions de la rupture du contrat de travail qui les lie.

ATTENTION : la procédure de la rupture conventionnelle est précise et doit être respectée scrupuleusement pour sécuriser totalement la procédure:

- **Convocation à un (ou plusieurs) entretien(s)**
- **Assistance du salarié**
- **Assistance de l'employeur**
- **Rédaction de la convention**

Il convient de respecter l'ensemble des délais, de rétractation et d'homologation par l'inspection du travail pour sécuriser la procédure.

Cette procédure permet le versement d'une indemnité de **rupture conventionnelle**, laquelle ne peut pas être inférieure à l'indemnité de licenciement

4 types de licenciements :

-
- Le licenciement pour motif personnel
 - Le licenciement pour faute
 - Le licenciement hors faute
 - Le licenciement pour motif économique.

Pour vous aider :



<https://travail-emploi.gouv.fr/>

Ministère du travail : fiches techniques concernant la réglementation générale



www.sportspourtous.org

Ensemble des actualités de la Fédération, fiches techniques et renseignements de la base documentaire



www.cosmos-asso.org

Syndicat d'employeur de la branche du Sport le plus représentatif auquel adhère la Fédération et l'ensemble des Comités Régionaux Sports pour Tous.

**Inscrivez-vous vite pour notre
prochain rendez-vous :**

WEBIN@IRE

**Faire vivre mon club
dans le champ
réglementaire du Sport**





Merci de votre attention !

Des questions ?

Contactez-nous : info@sportspourtous.org

www.sportspourtous.org

